

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

CONVOCATION

Le six mars deux mille vingt-cinq la convocation du Conseil Municipal de SAIX a été adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025.

FINANCES

- 1- Débat d'orientation budgétaire
- 2- Demande de subvention – FIPDR – sécurisation école Toulouse Lautrec

MOTION

- 3- Motion en faveur de la reprise du chantier de l'A 69

RELEVÉ DE DECISIONS

- 4- Relevé de décisions

QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle Polyvalente Elie Castelle sous la présidence de M. Jacques ARMENGAUD, Maire.

Présents : J. ARMENGAUD, Maire, G. DEFOULOUNOUX, M. MARSAL, A. CAUSSE, D. BONNAFOUS, D. DUARTE, les adjoints, P.E. DAUZATS, G. MARTY, D. OLOMBEL, P. PERES, N. SERRES, O. BRICLOT, G. GRIBOUVAL, F. PAULIN, A. VRIGNEAU, L. DORI-LASTERE, E. MAUREL et F. GEA.

Absents : J. GULMANN (pouvoir à G. DEFOULOUNOUX), O. MARCHAL (pouvoir à G. MARTY), A. BONNET (pouvoir à F. DUARTE), D. MALBREL (pouvoir à F. PAULIN), P. CASTAGNE, D. PUREUR, C. PAUPARDIN, V. LACROIX-SIGUIER, S. ARCOUCEL.

Secrétaire de séance : G. MARTY

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur PAULIN a fait part d'une demande de modification du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2025. Il s'agit de rajouter en page 8 suite à son intervention lors du relevé des décisions de compléter la phrase : « Monsieur Paulin demande s'il est normal qu'il ait des dépassements. Marché à procédure adapté de 144 700 € et actuellement nous sommes à 197 557 € ». Cette demande a été acceptée. Le PV a été modifié en page 8 en incluant cette demande de complément.

Approbation du procès-verbal modifié du 20 février 2025 à l'unanimité. (2 abstentions : G. GRIBOUVAL et A. VRIGNEAU)

➤ FINANCES

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire indique qu'en tant que commune de plus de 3 500 habitants, comme le conseil le sait depuis 2020 ils doivent chaque année débattre des orientations budgétaires.

M. le Maire donne la parole à M. P.E. DAUZATS pour présenter le Rapport d'Orientation budgétaires 2025 pour le budget communal et pour le budget annexe d'assainissement qu'ils ont reçu avec les convocations et ils débattront ensuite suite des orientations proposées.

M. P.E. DAUZATS présente le rapport d'orientation budgétaire annexé à la délibération.

M. le Maire remercie M. P.E. DAUZATS.

M. le Maire demande s'il y a des questions sur le rapport d'orientation budgétaire.

M. P. PERES prend la parole pour compléter ce que M. P.E. DAUZATS a dit sur l'éventuel transfert de l'assainissement à la Communauté de Communes. L'idée était qu'à partir du 01 janvier 2026, le transfert devait être fait automatiquement sur les Communautés de Communes. Il semblerait que plusieurs projets du Parlement s'orienteraient vers un assouplissement pour pouvoir garder ou pas encore l'option de transfert. Ce que l'on sait par contre c'est que la redevance augmentera, ce qui est imposé par l'Agence de l'Eau qui systématiquement contraint les Communautés et les syndicats d'augmenter pour la mise aux normes des infrastructures. Le prix sera l'an prochain de 2€/m3. Donc qu'il y ait transfert ou pas, il y aura une augmentation.

M. A. VRIGNEAU aborde le sujet de la maison de retraite La Pastellière. Il indique que celle-ci est en difficulté financière et elle a des problèmes de financement, fonctionnement et d'investissement alors qu'elle a du matériel vieillissant. Il demande si la municipalité via peut-être le CCAS aurait des capacités d'aides pour trouver une stabilité financière ?

M. le Maire répond que le budget de la maison de retraite ne fait pas partie du budget communal. Elle a son autonomie et cela n'impacte pas le budget communal. A ce stade, il ne faut pas mélanger les 2 budgets.

M. P.E. DAUZATS ajoute que comme le budget communal et le budget assainissement sont également des budgets totalement indépendants l'un de l'autre.

M. le Maire indique que le sujet de la maison de retraite ne peut pas être débattu dans ce débat public.

M. G. GRIBOUVAL se soucie des conditions de travail des personnels dans les modulaires de la nouvelle classe. En réponse, M. le Maire s'offusque des insinuations permanentes de l'opposition d'une soi-disant gestion humaine désastreuse (cf tribune libre du groupe minoritaire dans le dernier bulletin l'Actu). Question hors-sujet dans le DOB.

*M. le Maire indique que s'il n'y a pas d'autres questions, et propose de prendre actes de la tenue du débat d'orientation budgétaire à la fois le **budget principal** de la commune et le **budget annexe assainissement**, conformément aux obligations légales en vigueur.*

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025 en séance publique ce jour, couvrant à la fois le **budget principal** et le **budget annexe assainissement**.

**2- DEMANDE DE SUBVENTION – FIPDR – SECURISATION DE L'ECOLE
TOULOUSE LAUTREC**

Monsieur le Maire prend la parole.

La commune a sollicité le référent sûreté de la gendarmerie, ainsi que le référent sûreté de l'éducation nationale en ce qui concerne la sécurité de l'établissement scolaire Toulouse-Lautrec.

Il s'avère nécessaire, dans un contexte de plan Vigipirate renforcé, de procéder à des travaux.

Ces travaux consistent en la sécurisation périmétrique des bâtiments et notamment des accès afin d'éviter toute tentative d'intrusion malveillante au sein de l'établissement scolaire.

Il est possible de solliciter le soutien financier des services de l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), dans le cadre du programme S « Sécurisation ».

Ce programme permet notamment d'aider au financement de la vidéoprotection, de la sécurisation des bâtiments scolaires, ainsi que les équipements des polices municipales.

Compte tenu du contexte national et du vote tardif du budget, les services de l'Etat ne peuvent pas pour l'heure nous préciser le montant des crédits alloués.

Néanmoins, pour les deux investissements envisagés, savoir, un vidéophone et une clôture, une aide pourra être accordée. Cette aide peut être comprise entre 20 % et 80 % du coût total hors taxes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 10 053,78 € HT.

Investissement	HT	TTC
Visiophone	3 067,70 €	3 681,24 €
Cloture portail	6 986,08 €	8 383,30 €
Total	10 053,78 €	12 064,54 €

Cet investissement est nécessaire pour minimiser le risque d'intrusion malveillante et garantir au mieux la sécurité des élèves de l'établissement. Le vidéophone répond à la nécessité d'être équipé de moyens de contrôle d'accès. La clôture répond à la nécessité de constituer une obstruction matérielle à toute tentative d'intrusion.

Il s'agit donc de solliciter le soutien financier de l'Etat au titre du FIPD pour cet investissement, sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement sécurisation de l'école Toulouse-Lautrec		
Financeurs	Montant HT	Taux
Autre subvention État - FIPD	8 043,02 €	80,00%
Sous-total	8 043,02 €	80,00%
Autofinancement	2 010,76 €	20,00%
Coût HT	10 053,78 €	100,00%

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

ARTICLE 1 :

D'approuver le plan de financement de l'opération d'investissement tel que défini ci-dessus.

ARTICLE 2 :

De solliciter, pour l'opération d'investissement susnommée, les subventions suivantes :

- **8 043,02 €** auprès de l'Etat, au titre du FIPD.

ARTICLE 3 :

D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signature relative à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 :

D'inscrire les crédits correspondants au BP 2025.

3- MOTION EN FAVEUR DE LA REPRISE DU CHANTIER DE L'A69

En préambule, M. le Maire rappelle que cela fait un an qu'un RASSEMBLEMENT REPUBLICAIN était organisé devant la mairie de SAÏX contre les violences faites aux élus, les dégradations aux entreprises et collectivités par des hordes d'individus venus on ne sait d'où, cagoulés, masqués, perchés dans des arbres et retranchés dans des ZADs, soutenus par des insoumis adeptes de la décroissance et du chaos. Un an plus tard, grâce à la médiation des élus soutenus par les forces de sécurité intérieure, il n'y a pas eu à déplorer d'incident humain majeur, aucun mort. C'est une VICTOIRE ! Samedi, des milliers de personnes du Sud du Tarn, se sont rassemblées à Castres, une majorité silencieuse, à visage découvert, de façon pacifique sur le tracé de l'A69, à proximité du Viaduc qui enjambe l'Agout, ouvrage majeur et symbolique de la connexion des territoires. Cette semaine les conversations vont bon train pour ceux qui peuvent dire « J'y étais ! » La PEUR a changé de camp ! Comme on dit chez nous, à Mazamet, à Castres, à Lavaur, dans le TARN, en OCCITANIE, « n'avèm pas vergonha », il n'y a pas de honte à demander la reprise des travaux de l'autoroute, parce que « l'A69, cau l'acaba », il faut l'achever. L'A69 ON FINIT ! Ce soir, je propose au conseil municipal de SAÏX de voter une MOTION en faveur de la REPRISE et de l'ACHEVEMENT DES TRAVAUX DE L'A69.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Peres qui va vous présenter la motion relative à la reprise et l'achèvement du chantier de l'A 69.

Le 27 février 2025, le Tribunal Administratif de Toulouse a annulé les autorisations environnementales du chantier de l'autoroute A 69 reliant Castres à Toulouse, provoquant l'arrêt immédiat du chantier.

Cette décision absurde survient après deux ans de travaux alors que 300 millions d'euros ont déjà été engagés (soit les 2/3 du coût total du projet), que 70% des ouvrages d'art et 45% du terrassement ont déjà été réalisés et que l'A69 a plusieurs fois été déclarée d'utilité publique et de priorité nationale, y compris par le Conseil d'Etat.

Stopper le chantier de l'A69, c'est condamner tout un territoire à subir des conséquences désastreuses :

- pour les entreprises locales et leurs employés, qui ont investis massivement sur l'avenir du projet et se retrouvent aujourd'hui menacés,
- pour les entreprises engagées sur le chantier et les 1 000 collaborateurs qui vont se retrouver sans emploi,
- pour la sécurité des usagers, forcés d'emprunter une route dégradée,
- pour l'Etat et les contribuables, exposés au risque d'assumer le montant astronomique du remboursement des travaux engagés, le dédommagement du concessionnaire et la remise en état.
- pour l'environnement, la totalité des mesures compensatoires programmées se trouvant bloquées.

L'arrêt des travaux pénalise plus particulièrement notre commune et ses habitants, compte tenu de leur proximité avec un chantier d'une envergure exceptionnelle qui ne peut rester en l'état, Saïx est aujourd'hui défigurée.

Face à cette situation dramatique et consciente des enjeux qu'elle représente, la Commune de SAÏX réaffirme son engagement en faveur de l'A69, infrastructure vitale pour le développement économique, social et démographique de tout notre territoire.

Convaincus que l'autoroute est la seule alternative au désenclavement du sud du Tarn, les élus du Conseil municipal de SAÏX demandent que tout soit mis en œuvre pour que les travaux reprennent le plus rapidement possible et soient menés à leur terme.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

**CET EXPOSÉ ENTENDU, SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

ARTICLE 1 :

D'approuver cette motion en faveur de la réalisation de l'autoroute A 69.

➤ **RELEVÉ DE DECISIONS**

Numéro	Date	Titre de la décision	Nom de l'entreprise, du locataire ou de l'assureur	MONTANT HT
2025-006	14/02/2025	Acquisition lits mezzanines Ecole Toulouse Lautrec	Sté WESCO	935,98 €
2025-007	24/02/2025	Acquisition d'un compresseur pour les ateliers municipaux	Sté SETIN	1 787,47 €

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le Maire remercie le conseil et la séance est levée à 19h56.

Le/la secrétaire de séance,

G. MARTY



Le Maire,

Jacques ARMENGAUD